

Projet académique Erasmus+ PAROLE
(Projet académique pour le renforcement de l'ouverture et des langues étrangères)
Appel à candidatures pour des mobilités de personnels (formations)
2023-2024

NOTICE EXPLICATIVE

Chaque année, l'académie de Créteil organise, sur financement Erasmus+, des formations en anglais et en pédagogie de l'EMILE (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère) en anglais dans différents pays européens à destination des personnels du premier degré (professeurs des écoles, directeurs d'école, conseillers pédagogiques et inspecteurs) et du second degré (professeurs ou futurs professeurs de DNL de collège et IA-IPR travaillant en lien avec les DNL).

Ces mobilités sont d'une durée de 5 jours sur place et 2 jours de voyage.

Les candidats retenus participent obligatoirement à un webinaire de préparation au départ pour préciser les objectifs et les aspects organisationnels du programme.

A l'issue de la mobilité, les participants doivent remplir des questionnaires établis par l'agence Erasmus+ et par le comité de pilotage académique du projet PAROLE.

En outre, les enseignants bénéficiaires de formations en anglais doivent préparer un écrit réflexif comprenant des éléments transférables dans leur pratique d'enseignement de l'anglais. Les enseignants bénéficiaires de formations EMILE doivent préparer une séquence EMILE. Les conseillers pédagogiques et inspecteurs doivent rédiger un rapport de mobilité.

Les participants peuvent également être invités à témoigner de leur expérience à la demande des DSDEN ou de la DAREIC.

Les écoles et collèges éligibles sont :

- les écoles souhaitant s'ouvrir davantage à l'Europe et à l'international et
 - o améliorer l'enseignement de l'anglais ;
 - o et/ou développer l'EMILE en anglais.
- les collèges souhaitant s'ouvrir davantage à l'Europe et à l'international et souhaitant proposer des DNL en anglais.

Pour être éligible chaque école doit solliciter la participation d'au minimum 2 professeurs des écoles à la même mobilité. Les candidatures associant une école et son collège de secteur bénéficieront d'une attention particulière.

Les personnels éligibles sont :

- pour le premier degré :
 - o les professeurs des écoles ;
 - o les directeurs d'école ;
 - o les conseillers pédagogiques et IEN travaillant ou souhaitant travailler davantage en lien avec les langues ou l'ouverture européenne et internationale.
- pour le second degré :
 - o les professeurs de collège enseignant ou souhaitant enseigner une DNL en anglais ;
 - o les IA-IPR travaillant en lien avec les DNL.

Les candidats n'ayant pas encore bénéficié de mobilités Erasmus+ dans le cadre du projet PAROLE seront prioritaires.

Veillez compléter ce formulaire par ordinateur (le nommer « PAROLE_nom organisme » pour les personnels rattachés aux écoles et collèges et « PAROLE_nom personnel » pour les autres personnels) et l'envoyer au format pdf à ce.dareic@ac-creteil.fr **au plus tard le lundi 16 janvier 2023.**

Attention : l'organisme à renseigner pour les inspecteurs et conseillers pédagogiques est : « rectorat ». Il est demandé de remplir un formulaire par inspecteur ou conseiller pédagogique.

Il est possible de présenter un projet de mobilités de personnels issus d'un seul organisme (par exemple une école) ou de plusieurs organismes (par exemple une école et un collège).

Pour les écoles et les collèges, le code OID, identifiant Erasmus+ unique, est indispensable pour répondre à cet appel à candidatures.

<p>Je ne sais pas si mon école/collège a un code OID</p> <p>Connectez-vous à la plateforme des organismes Erasmus https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/search-for-an-organisation et recherchez-le dans le moteur de recherche.</p>	<p>Mon école/collège a un code PIC ou OID</p> <p>Si votre organisme possède déjà un code PIC, un code OID a été automatiquement généré pour votre organisme. Vous ne devez pas créer de nouveau code OID. Vous retrouverez votre code OID sur la plateforme des organismes https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/search-for-an-organisation en le cherchant dans le moteur de recherche.</p>	<p>Mon école/collège n'a pas de code OID</p> <p>Vous devez le créer en suivant le pas à pas fourni dans l'outil d'aide à la création du code OID : https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_d_aide_a_la_creation_d_un_code_oid_26_111.pdf</p>
---	---	---